

Délibération n°:

surveillance : demande

d'autorisation sur le site

autorisations sur le site

renouvellement des

DL21/2024

Système de

de Saclay et

de Villejust

Objet:

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE SEANCE DU LUNDI 24 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre,

Le lundi 24 juin 2024,

Les membres du comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François VIGIER, Président du SIOM,

- M. BAY (titulaire CCHVC)
- Mme BEAN (titulaire CPS)
- Mme BERCHON (titulaire _ CPS)
- Mme BERT (titulaire CPS)
- M. BERTIAUX (titulaire CPS)
- M. BERVEILLER (titulaire CPS)
- M. CAMBON (titulaire CPS)
- M. CARRE (titulaire CPS)
- Mme DA COSTA FERNANDES (titulaire CPS)
- M. DELAGNEAU (titulaire CPS)
- M. DIDIN (titulaire CPS)
- Mme DUMAS (titulaire CPS)
- M. FONTENAILLE (titulaire CPS)
- M. GARSUAULT (titulaire CPS)
- M. GILBERT Michel (suppléant CPS)
- M. GLEIZE (titulaire CPS)
- M. HENRIOT (titulaire CPS)
- Mme HERY LE PALLEC (titulaire CCHVC)
- Mme LEBLANC (titulaire CPS)
- M. MAJEUX (titulaire CPS)
- M. MASURE (titulaire CPS)
- M. MONTAGNON (titulaire CCHVC)
- M. POMPEIGNE (titulaire CCHVC)
- M. PRIVE (suppléant CPS)
- M. TRICKOVSKI (titulaire-CPS)
- M. VIGIER (titulaire CPS)

DATE DE CONVOCATION

Le 18/06/2024

Avaient donné pouvoir :

M. CAUCHETIER a donné pouvoir à M. GARSUAULT (titulaire – CPS) ; Mme GELOT (titulaire – CPS) a donné pouvoir à M. DELAGNEAU (titulaire – CPS) ; M. GILBON (titulaire – CPS) a donné pouvoir à M. VIGIER

Absents excusés:

M. AMBROISE (titulaire - CPS); M. BLIN (titulaire - CPS); M. CORDIER (titulaire - CPS); M. DEBRAS (titulaire - CPS); Mme HAMON (titulaire - CPS); M. LANGLOIS (titulaire - CPS); M. LARDIERE (titulaire - CPS); M. LECLERC (titulaire - CPS); Mme LECLERCQ (titulaire - CPS); Mme MAIMOUN (titulaire - CPS); M. PROUST (titulaire - CPS); M. TRAMONI (titulaire - CPS); M. VIVIEN (titulaire - CPS); M. ZIANE (titulaire - CPS)

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Bernard GLEIZE est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

EN EXERCICE: 42 PRESENTS: 26 VOTANTS: 29





Délibération n°DL21/2024

Système de surveillance : demande d'autorisation sur le site de Saclay et renouvellement des autorisations sur le site de Villejust

Le comité syndical,

Vu le Code de la Sécurité Intérieure et notamment les articles L 251-2-1°, L251-2-4°, L251-2-10°, L251-2 dernier alinéa,

Vu la loi nº 95-73 du 21 janvier 1995 d'orientation et de programmation relative à la sécurité,

Vu la loi n° 2006-64 du 23 janvier 2006 relative à la lutte contre le terrorisme et portant dispositions diverses relatives à la sécurité et aux contrôles frontaliers,

Vu l'arrêté inter préfectoral n° 2016-PREF.DRCL/248 du 20 avril 2016 portant sur la création du SIOM au 1er juin 2016,

Vu l'arrêté inter préfectoral n° 2023. PREF/DCPPAT/BUPPE/124 du 07 juillet 2023 portant sur la création et l'exploitation d'une déchetterie ressourcerie sur la commune de Saclay,

Vu les dispositions du code civil relatif au droit à l'image (notamment l'article 9),

Vu le Code du travail et notamment ses articles L 1221-9, L1222-4 et L 2223-32 aI3 ;

Vu la note de présentation,

Considérant que tout système comportant au moins une caméra et un moniteur est considéré comme constitutif d'un système de vidéo protection,

Considérant que la mise en place de la vidéoprotection est soumise à autorisation préfectorale dans la mesure où elle porte sur un espace ouvert au public,

Considérant que le site de Villejust et le site de la déchetterie ressourcerie à Saclay sont des lieux ouverts aux publics,

Considérant la nécessité de protéger les lieux des effractions et vols de même que les agents du SIOM ou les prestataires exploitant la déchèterie et la ressourcerie,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Autorise** le Président à engager la mise en œuvre de la sécurisation des sites du SIOM au moyen des systèmes de vidéoprotection,

Autorise le Président à effectuer les demandes d'autorisation en Préfecture et toutes autres démarches administratives afférente à la mise en œuvre de la vidéoprotection sur les sites du SIOM,





- Autorise Monsieur le Président à signer tout acte découlant de la présente délibération,
- **Dit** que les crédits sont inscrits au Budget 2024 secteur public section investissement et fonctionnement.

Fait à Villejust, Pour extrait conforme

Le Président

Jean-François VIGIER

Pièce transmise en Préfecture le : - 2 JUIL. 2024

Affichée le :

- 2 JUIL. 2024



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse

Utilisateur: Bruneau

Paramètre de la transaction:

| Type de transaction: | Transmission d'actes | |
|--|---|--|
| Nature de l'acte: | Déliberations | |
| Numéro de l'acte: | DL21_2024 | |
| Date de la décision: | 2024-07-02 00:00:00+02 | |
| Objet: | Système de surveillance : demande d'autorisation sur le site de Saclay et renouvellement des autorisations sur le site de Villejust | |
| Classification matières/sous-matières: | 3.5 | |
| Identifiant unique: | 091-200062321-20240702-DL21_2024-DE | |

Fichier de vie de la transaction

| Fichier | Type de fichier | Taille du fichier |
|---|-----------------|-------------------|
| nom de métier: | | |
| 091-200062321-20240702-DL21_2024-DE-1-1_0.xml | text/xml | 1079 |
| nom original: | | |
| Note présentation dl 21 2024.pdf | application/pdf | 84227 |
| nom de métier: | | |
| 21_RP-091-200062321-20240702-DL21_2024-DE-1-1_2.pdf | application/pdf | 84227 |
| nom original: | | |
| dl 21 2024.pdf | application/pdf | 353134 |
| nom de métier: | | |
| 99_DE-091-200062321-20240702-DL21_2024-DE-1-1_1.pdf | application/pdf | 353134 |

Cycle Contenu dans l'archivage

| Etat | Date | Message |
|----------------------------|------------------------------|--|
| Posté | 2 juillet 2024 à 16h20min29s | Dépôt initial |
| En attente de transmission | 2 juillet 2024 à 16h25min08s | l'enveloppe 1057639 est valide et passe en attente de transmission |
| Transmis | 2 juillet 2024 à 16h30min20s | l'enveloppe 1057639 passe en transmis |
| Acquittement reçu | 2 juillet 2024 à 16h35min17s | Reçu par le miat le 2024-07-02 |